



## Definition de la phrase partage des voix

Par **magicien**, le **22/01/2008 à 19:50**

bonjour,rnrnsuite a une affaire contre mon employeur, et a une audience, j'ai reçu une lettre du conseil des prud'hommes qui dit rnrna l'audience du ;..... l'affaire a fait l'objet d'un PARTAGE DE VOIX par simple mention au dossierrnrndes la fixation d'une date d'audience, vous serez convoqué etc etc;;rnrnque veut dire par PARTAGE DE VOIX et a quoi cela va amenerrrnrnmercirrncfd95@free.fr

Par **Jurigaby**, le **22/01/2008 à 19:56**

Bonjour.rnrnCela signifie qu'aucune majorité n'a été dégagée.rnrnOn renvoie donc l'affaire à une nouvelle audience afin que le juge départiteur (juge professionnel du tribunal d'instance) prenne la décision finale.

Par **magicien**, le **22/01/2008 à 20:37**

suite a cela es ce que cela m'emenera encore a des frais pour mon avocatrnrnmerci

Par **Antoine ETCHEVERRY**, le **23/01/2008 à 09:28**

Bonjour, rnrnVotre avocat va devoir replaider l'affaire devant le juge départiteur, ce qui implique une audience supplémentaire, un dossier de plaidoirie supplémentaires et

quelquefois des conclusions supplémentaires...rnrnCela peut donc s'accompagner d'une facture supplémentaire  
rnrnCordialement, rnrnAntoine ETCHEVERRY  
rnrnwww.etchevery-avocat.com

Par **magicien**, le **24/01/2008** à **09:16**

bonjour Maitre  
rnrnsuite a votre reponse, une facture pourrais eventuellement intervenir donc encore des frais , mais si les jurés ne sont pas arrivé a ce mettrent d'accord je ne vois pourquoi je devrais subir encore des frais, cela devrais plutot etre à leur frais de leur désaccord en général les prud'hommes sont là pour defendre les salariés, et pas pour subir des partages de voix ou des frais qui sont de plus en plus difficile d'assumé, (je n'ai pas le droits aux aides juridique)  
rnrnet comme dirais la chanson de francis cabrel assez pour survivre mais pas assez pour vivre.  
rnrnrnmerci

Par **Antoine ETCHEVERRY**, le **24/01/2008** à **09:39**

Bonjour, rnrnJe vous précise tout de même que les prud'hommes ne sont pas là pour défendre les salariés.  
rnrnS'il y a partage de voix, c'est que votre dossier pose une difficulté car les conseillers n'ont pas réussi à se mettre d'accord sur une solution. rnrnCe qui veut dire également que pour le moment, votre employeur a autant raison que vous... rnrnEn tout cas j'espère pour vous que le départage vous donnera raison. rnrnCordialement, rnrnAntoine ETCHEVERRY  
rnrnwww.etchevery-avocat.com